



GUIDE DE L'UTILISATEUR

Votre Mutualité accessible 7 jours/7
et 24h/24 grâce au guichet en ligne : MyMn.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire au service MyMn rien de plus simple :

Rendez-vous sur notre site web à l'adresse suivante www.lamn.be et cliquez sur [MyMn](#) ou directement via www.MyMn.be



AVANTAGES ASSURANCES ▾ ESPACE SANTÉ ▾ LOISIRS ▾ LA MUTUALITÉ NEUTRE ▾ POLYCLINIQUE ▾

Expats MyMn Actualités Glossaire Statuts

S'AFFILIER >

Cliquez sur « Enregistrez-vous via ce lien si vous n'avez pas de log in » et suivez les instructions.

Notez que votre numéro de registre national doit être noté en respectant les points et tirets.

Votre enregistrement peut échouer si :

- l'adresse e-mail ou le numéro de gsm que vous avez encodé ne correspond pas à celui présent dans nos dossiers ;
- nous ne disposons d'aucune de vos données (gsm et/ou adresse mail) dans nos dossiers.

Dans ces 2 cas, contactez le Service Helpweb au 071/20 52 11 et nous réglerons le problème ensemble.

Conseil : afin d'éviter d'oublier votre mot de passe, dès réception de ce dernier (par mail ou sms), modifiez-le dans la rubrique *mes données*, onglet *changer mot de passe*. Attention, si vous faites un copier-coller du mot de passe, prenez soin de ne pas sélectionner des caractères en trop (espace avant et/ou après).

Une multitude d'outils en ligne :

Il se présente comme un tableau d'affichage sur lequel sont épinglés une série d'informations vous étant destinées.



Remboursements

Vous obtenez un aperçu complet des frais médicaux remboursés au cours des deux dernières années.

Choix de sélection :

- Date de prestation (sélection de la date de visite chez le médecin ou le spécialiste) ou date de paiement ;
- Tri par date croissante ou décroissante ;
- Du xx au xx inclus : indiquez ici la période souhaitée, sinon vous obtiendrez par défaut un aperçu de l'année écoulée ;
- Vue restreinte ou détaillée ;
- Sélection de personnes : vous choisissez ici la personne pour laquelle vous souhaitez voir l'aperçu des remboursements.

Besoin d'une attestation pour une compagnie d'assurance ?
Sélectionnez une ou plusieurs lignes détaillées de frais médicaux
et cliquez sur le bouton *Attestation pour une assurance* :
vous générerez ainsi une attestation en PDF.



Indemnités

Dans l'onglet *indemnités* :

- Retrouvez un aperçu des indemnités versées au cours des deux dernières années.
Il s'agit de montants journaliers pour incapacité de travail.

- Imprimez votre attestation d'incapacité de travail en cliquant sur les boutons ci-dessous.

L'attestation détaillée est un relevé complet de toutes les indemnités qui vous ont été versées depuis le début de votre incapacité.


Attestation incapacité de travail (sans détails)

Attestation incapacité de travail (avec détails)

Dans l'onglet *Fin d'incapacité de travail* :

Vous pouvez nous informer de la date à laquelle vous reprenez le travail.

Si vous reprenez le travail avant la fin de votre incapacité, nous aurons besoin d'un mail ou d'un document complété (disponible auprès du service indemnités) de votre employeur.

Indemnités	Fin d'incapacité de travail
Vous pouvez nous signaler directement la fin de votre incapacité en indiquant ci-dessous votre date de reprise.	
Date de reprise du travail : <input type="text"/> 	
Confirmer la demande	



Courriers

Téléchargez et imprimez une copie des courriers envoyés par la poste, comme : la fiche fiscale, la reconnaissance incapacité de travail, la convocation médecin conseil, ...



Assurances

Nous vous donnons un aperçu général de toutes les assurances auxquelles vous et vos personnes à charge êtes affiliés. Les assurances activées sont indiquées en gris foncé.

Retrouvez-y également les infos détaillées suivantes : description de l'assurance, si vous êtes en règle et pour quelle période, le dernier paiement, la périodicité de paiement, le détail du numéro de compte bancaire (IBAN du titulaire) sur lequel nous versons vos paiements.



Formulaires

- Imprimer : imprimez, par personne sélectionnée, le formulaire souhaité sous forme personnalisée via PDF;
- Demander : demandez des vignettes, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), un nouveau stock d'enveloppes pré-imprimées et la carte Bien-être & Santé ;
- Envoyer : scannez ou prenez une photo de vos formulaires (hors AO) afin d'obtenir un remboursement.



Accords médicaux

Cette option vous donne un aperçu des accords ou refus émis par le Médecin Conseil de la mutualité.



Mes données

Vous avez ici la possibilité de consulter ou de modifier partiellement vos données personnelles (et de vos personnes à charge).

**Vous gérez le dossier d'une tierce personne ?
Rendez-vous dans la section *Mes données*, onglet *Procurations*
et demandez ou donnez une procuration
en introduisant le numéro national.**

**Notez qu'il est donc indispensable pour cette dernière
de s'inscrire au service MyMn.**